

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Communauté de Communes (hors communes de Courçay et Cigogné)

Par arrêté n° 2025-008 du 28 Avril 2025, la Présidente de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées sur 13 communes du territoire de la Communauté de Communes, du 2 juin 2025 au 3 juillet 2025, soit 32 jours consécutifs.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Francis LERE en tant que commissaire enquêteur et Monsieur Luc DIAS en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête est constitué : d'un résumé non technique, d'un plan de zonage par commune concernée par le projet et de l'avis de la MRAe.

Le dossier d'enquête publique en version papier et un registre d'enquête à feuillets non mobile, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans les 13 communes (Athée-sur-Cher, Bléré, Céré la Ronde, Chenonceaux, Chisseaux, Civray de Touraine, Dierre, Francueil, Epeigné les Bois, La Croix en Touraine, Luzillé, Saint Martin le Beau et Sublaines) et au siège de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, aux horaires habituels d'ouverture, ceci pendant toute la durée de l'enquête, du 2 juin 2025 au 3 juillet 2025 inclus.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en version numérique, durant l'enquête publique, sur le site :

<https://www.cc-autourdechenonceaux.fr/>

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre à feuillets non mobile, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, au siège de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher ou dans les 13 mairies concernées par le projet de zonage (Athée-sur-Cher, Bléré, Céré la Ronde, Chenonceaux, Chisseaux, Civray de Touraine, Dierre, Francueil, Epeigné les Bois, La Croix en Touraine, Luzillé, Saint Martin le Beau et Sublaines) aux horaires habituels d'ouverture.
- Par courrier adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de la Communauté de Communes – 39 rue Gambetta – 37150 BLERE.
- Oralement aux lieux, jours et heures de permanence du commissaire enquêteur indiqués ci-dessous.
- Par mail à l'adresse eau@cc-autourdechenonceaux.fr

Les observations et propositions du public reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au siège de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations dans le cadre des permanences définies ci-après :

- Le lundi 2 juin 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.
- Le mardi 10 juin 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Chenonceaux.
- Le lundi 16 juin 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Céré la Ronde.
- Le Mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Saint Martin le Beau.
- Le Jeudi 3 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 au siège de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées par le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport et des conclusions : au siège de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, dans les 13 Mairies concernées par le projet de zonage et à la préfecture d'Indre-et-Loire.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-val de Cher se prononcera sur l'approbation du projet de zonage d'assainissement des eaux usées.